

Delémont, le 3 mai 2012

Communiqué de presse

Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol (DIB): le Canton délivre l'autorisation d'exploiter

Au terme d'une phase pilote de près de douze mois, l'autorité cantonale délivre l'autorisation d'exploiter les installations destinées à l'assainissement du site aux entreprises mandatées par la chimie bâloise. Les entreprises mandatées pour mener à bien l'assainissement de la DIB ont été contraintes de revoir le concept d'excavation des déchets suite à une explosion survenue le 7 juillet 2010. Pour le ministre Philippe Receveur, en charge de l'Environnement et de l'Équipement, les conclusions des experts relatives aux mesures de sécurité prises par l'exploitant permettent de conclure que la sécurité est assurée pour que les travaux d'assainissement puissent se poursuivre, sans que l'on puisse pour autant totalement exclure de nouveaux incidents durant les travaux, le risque zéro n'existant pas.

En mai 2011, le Canton du Jura autorisait le redémarrage des travaux d'excavation des déchets chimiques entreposés dans la décharge de Bonfol, autorisation valable pour une nouvelle phase pilote. Cette dernière était rendue nécessaire suite à l'explosion survenue le 7 juillet 2010 qui avait provoqué une interruption des travaux durant près d'une année.

Le concept d'excavation des déchets a été considérablement modifié. Outre la mise en œuvre d'un broyeur, la principale mesure réside dans la commande à distance des engins utilisés pour l'excavation des déchets. Les analyses réalisées sur les déchets ont également été élargies (dioxines en particulier) par l'entreprise chargée de leur élimination. D'autres mesures techniques et organisationnelles ont renforcé encore le dispositif de sécurité et de protection.

Compte tenu des études et rapports qui ont abouti à l'autorisation de lancer la deuxième phase pilote en mai 2011, compte tenu également des études et rapports complémentaires réalisés parallèlement à la phase pilote, et compte tenu finalement du fait que les travaux d'excavation se sont déroulés normalement entre mai 2011 et avril 2012, l'autorité cantonale a délivré l'autorisation d'exploiter permettant la poursuite des travaux d'assainissement de la DIB. Il va de soi que l'ensemble des exigences fixées par la législation fédérale et l'autorité cantonale restent applicables. De même et comme c'est le cas pour toute entreprise, les nouvelles connaissances acquises durant l'exploitation des installations seront cas échéant intégrées dans les processus afin d'assurer une sécurité maximale.

Considérant que les risques résiduels sont acceptables, le ministre Philippe Receveur se réjouit que l'assainissement de la DIB puisse se poursuivre tout en précisant que ce projet complexe et pionnier continuera certainement encore d'évoluer, la sécurité de la population, des travailleurs et de l'environnement demeurant au cœur des préoccupations de l'autorité.

Contact :

Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement, 032 420 53 02

Jean-Pierre Meusy, responsable cantonal du dossier, 032 420 53 38

Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service des Arts & Métiers et du Travail, 079 652 89 35

Delémont, le 3 mai 2012

Communiqué de presse

Annexe

Transport des déchets par camion durant la fermeture de la ligne ferroviaire Delémont – Porrentruy

La ligne CFF Porrentruy-Delémont sera inutilisable entre le 14 juillet et le 5 août 2012. L'évacuation des déchets provenant de Bonfol devra se faire par camion durant cette période. Environ vingt containers (10 camions+remorque/jour) seront ainsi évacués quotidiennement par la route (tronçon Bonfol-Vendlincourt-Alle-Courgenay-A16-Delémont). Il est prévu de réexpédier les containers de déchets par rail à partir de Delémont pour les acheminer en Allemagne ou en Belgique vers les fours d'incinération à haute température.

Le dossier de la DIB sur le site internet du canton

L'autorisation d'exploiter délivrée par l'autorité cantonale le 18 avril 2012 peut être téléchargée sur le site internet de la République et Canton du Jura sous www.jura.ch/dib

Rappelons qu'une documentation abondante est mise à disposition par les autorités cantonales sur le site internet précité www.jura.ch/dib.